

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Du 5 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le cinq mars à 19h00.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 février deux mille dix huit s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame Martine PANTIC, Maire.

Étaient présents : Mme PANTIC Martine, Maire, M. VOSNIER Jean-Pierre, M. MARAIS Bruno, M. BIVILLE Jean-Pierre, M. DALENCOURT Rémy, M. MARZOCCHI Stéphane, Mme DUPETIT Martine, Mme PANDOLFO Anne, M. BARROIS Vincent.

Absents excusés : Mme MATRAT Christine, M. MARTIGNY Philippe.

Secrétaire de séance : M. MARAIS Bruno.

Lecture du compte rendu de la séance précédente est faite, il est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal de Saint Cyr en Arthies, réuni sous la présidence de M. VOSNIER Jean - Pierre, Maire adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme PANTIC Maire, s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et :

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	234.902,95 €	305.783,85€	71.655,16€	42.682,30 €
Excédent ou Déficit	+ 70.880,90 €		-28.972,86 €	

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits,

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5 – Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur,

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celle relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit au registre sont les signatures

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion à l'unanimité.

PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Il s'agit d'une projection car nous n'avons pas toutes les données (impôts et DGF). Il faudra être très prudent sur les dépenses car les recettes ne cessent de diminuer. Le budget primitif sera voté après réception des chiffres exacts des recettes impôts et DGF soit le 26 mars, soit le 9 avril 2018.

Fonctionnement :

- Prise en compte dans l'entretien des bâtiments publics des travaux de réparation du toit de l'église suite à la tempête du 3 janvier pour 9.400,00€, l'assurance prend en charge 8.000,00€

- Prise en compte de l'ECF de la rangée de Drocourt pour 10.000,00€

Investissement :

- Report des honoraires concernant la modification du PLU.

- Achat du terrain en verger, le long du terrain de sport.

- Reconstruction du mur du cimetière écroulé avec une subvention du PNR.

- Achat des miroirs de sécurité pour les sorties de l'impasse du Parc et de la rue du Coteau.

- Assainissements autonomes des bâtiments communaux. Mise aux normes, réalisation de nouvelles installations avec l'aide du SIAA qui se charge du dossier de subventions. Coût restant à charge 18.000,00€

Délibération Autorisant le maire à signer les conventions de mandat relative à l'exécution des travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les 3 conventions de mandat relatives à l'exécution des travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage publique sur les bâtiments publics :

- Ecole : reste à charge de la commune 6.193,58 € coût des travaux toutes taxes comprises avant subventions 15.383,58€

- Logement -réfectoire : reste à charge de la commune 4.379,03€ coût des travaux toutes taxes comprises avant subventions 12.84,03€

- Mairie-logement-atelier: 7.330,64€, coût des travaux toutes taxes comprises avant subventions 17.240,64€

CARTE SCOLAIRE 2018 - 2019

Le Maire propose de reconduire la subvention accordée pour les cartes de transport scolaire pour l'année 2018- 2019 concernant les cartes Optile et Imagine « R » pour les collèges et lycées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

de reconduire cette subvention pour un montant de 35,00€par carte scolaire optile pour les élèves des collèges, et 45,00 € par carte Imagine « R » pour les lycées pour l'année 2018-2019.

Subventions aux associations

Madame le Maire propose d'accorder des subventions aux associations de droit privé et public, de les inscrire au budget primitif 2018, au compte 6574 et le CCAS au compte 6573. Une nouvelle demande a été faite par l'amicale des sapeurs- pompiers d'Aincourt a titre exceptionnel pour le départ du Lieutenant Desanti . Madame le Maire propose de leur accorder une subvention.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

D'accorder des subventions aux associations de droit privé et public. Elles se décomposent comme suite :

○ AJCS	: 1 000,00 €
○ ADMR	: 100,00 €
○ Association Pour l'église de Saint Cyr en Arthies	: 600,00 €
○ Ligue contre le cancer	: 50,00 €
○ Section jeunes sapeur pompiers	: 100,00 €
○ Anciens combattants	: 100,00 €
○ Amicale des sapeurs-pompiers d'Aincourt	: 250,00€
○ CCAS	: 2 000,00 €

Motion Eco Hameau

Madame le Maire fait état du blocage du dossier depuis octobre 2017 en raison de l'absence de réponse de Val d'Oise Habitat aux demandes de la SEMAVO.

Celle-ci ne peut poursuivre l'avancement de ce projet sans l'accord de Val d'Oise Habitat (dépôt du Permis de Construire entre autres).

Elle propose au conseil municipal de voter une motion demandant à Mme CAVECHI, Présidente du Conseil Départemental et de Val d'Oise Habitat, de la recevoir conjointement avec la SEMAVO et le PNR, pour savoir la suite qu'elle souhaite donner à la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité inquiet du devenir de l'éco hameau du Champ Foulon, décide de remettre à Mme CAVECHI la motion suivante à l'appui de la demande de rendez-vous de Mme le Maire.

MOTION

Ce projet porté par la commune avec le soutien du Parc naturel régional du Vexin français est étudié depuis des années avec une démarche innovante de participation active des habitants du village et des futurs habitants.

La SEMAVO et Val d'Oise Habitant ont conclu un accord pour sa construction.

Une équipe d'architectes a été choisie, un groupe de 20 familles a travaillé pendant deux ans sur le projet de leur futur habitat. Le Permis de construire élaboré en concertation est pratiquement prêt à être déposé.

Or depuis octobre 2017, date de la dernière réunion avec la SEMAVO, MM RENCKERT et PERROTEAU, Val d'Oise Habitat, MM. PHELIPPEAU et ALBOUY, Mme CHEDEMOIS, architecte, M GAUTIER du PNR, et moi-même, nous n'avons plus aucun contact avec Val d'Oise Habitat.

Rien ne peut se faire, la SEMAVO ne peut pas avancer sans accord de Val d'Oise Habitat.

Le Parc naturel régional du Vexin français a déjà mobilisé des sommes importantes pour un projet innovant et des subventions vont être caduques en 2019 si le projet n'est pas réalisé à cette date.

Il y a urgence, nous vous demandons de bien vouloir étudier ce dossier et de nous recevoir dans les plus brefs délais car il y va de la pérennisation de ce projet et 20 familles sont dans l'attente de savoir si leur projet de maison va se concrétiser.

Le conseil municipal vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande, notre village a encore perdu des habitants et n'a pratiquement plus aucun terrain privé constructible. Cet éco hameau est prévu sur une zone AU communale qui, si elle n'est pas effectivement réalisée, deviendra caduque.

Séance levée à 21 h 15

Affiché le 12 mars 2018

Le Maire
Martine PANTIC